

# DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

=====

## COMMUNE DE TROIS-BASSINS

### ARRÊTÉ N° 272 /AM/2025

#### Portant règlement provisoire de la circulation en ville de la commune de Les Trois-Bassins

Le Maire de la commune de Trois-Bassins,

- VU la loi du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en Département Français ainsi que les textes qui l'ont complétée ou modifiée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants,
- VU le Code de la Route,
- VU la demande formulée le 06 juin 2025 par l'association vélo club de l'ouest,

- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur la rue du Général de Gaulle et sur les rues attenantes, afin de faciliter et de sécuriser l'arrivée de la course cycliste intitulée « Etoile de l'océan indien », le dimanche 10 août 2025 au droit de la Mairie de Les Trois-Bassins ;

#### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le dimanche 10 août 2025 à partir de 12h00 l'arrivée la course cycliste « Etoile de l'océan indien » aura lieu devant la Mairie de Les Trois Bassins.

**ARTICLE 2 :** La circulation sera momentanément interrompue de 12h00 à 18h00 sur la rue du Général de Gaulle au niveau de la mairie.

**ARTICLE 3 :** La circulation sera modifiée sur la rue du Général de Gaulle et sur les rues attenantes selon les modalités suivantes :

- Une déviation sera instaurée chemin des Barrières à droite et à gauche vers Saint-Paul au croisement de l'allée de la source.
- L'Allée de la source et la rue Hervé PAYET seront totalement fermés à la circulation sauf riverains.
- Le sens de circulation de la partie basse de l'allée de la source, depuis son croisement avec l'allée lombard et la rue Hervé PAYET, qui se fait actuellement dans le sens descendant, se fera dans le sens montant pour les riverains.
- La rue du Général de Gaulle sera totalement fermée à la circulation depuis son croisement avec la rue Victor Hugo, jusqu'à son croisement avec la rue du Touring Hôtel.
- La rue du kiosque sera totalement fermée à la circulation.
- Une déviation sera mise en place depuis l'intersection de la rue du kiosque et du chemin des Barrières.
- Une déviation sera mise en place au niveau du croisement de la rue du Général de Gaulle vers la rue du cimetière.
- Une déviation sera mise en place depuis la rue du Général de Gaulle vers la rue du Touring Hôtel.

- Le sens de circulation de la rue du père Jonas Hoareau depuis son croisement avec la rue du Général de Gaulle sera modifié et se fera dans le sens descendant, exclusivement pour les voitures suiveuses du peloton.
- Le stationnement et la circulation dans la rue et le parking se trouvant derrière la mairie seront interdits, sauf riverains.
- Une déviation sera mise en place rue du Général de Gaulle au croisement avec la route Hubert Delisle

**ARTICLE 4** : La signalisation nécessaire sera mise en place par les services communaux.

**ARTICLE 5** : Toutes autorités de Police et de Gendarmerie sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Trois-Bassins, le 29 juillet 2025

**Le Maire**



**Daniel PAUSE**